

LYCÉE : Suicide de Nicolas, victime de harcèlement : Aucune sanction disciplinaire contre l'ex-rectrice de Versailles

« Aucune sanction disciplinaire » n'a été retenue contre l'ex-rectrice de Versailles, Charline Avenel,

20 Minutes avec AFP



Gabriel Attal et Beatrice Le Blay, la mère de Nicolas, durant la marche blanche en l'honneur de ce dernier, le 5 septembre 2024, à Poissy. C. Saidi

« Aucune sanction disciplinaire » n'a été retenue contre l'ex-rectrice de Versailles, Charline Avenel, après le [suicide de Nicolas N.](#) à [Poissy \(Yvelines\)](#) en septembre 2023, victime de harcèlement scolaire dans son lycée, selon un [courrier de Matignon](#) que l'AFP a pu consulter.

Cette décision intervient à l'issue d'une enquête menée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), précise ce courrier daté du 2 octobre 2024 révélé par [Le Parisien](#).

Le Parisien et signé par la secrétaire générale du gouvernement Claire Landais.

« Ce n'est pas possible »

« Je prends acte du fait que mes prédécesseurs ont considéré que les éléments transmis par l'inspection générale ne leur permettait pas d'engager une procédure disciplinaire », a réagi [Elisabeth Borne](#), ministre de l'Education nationale. Le ministre de l'Education nationale d'alors, [Gabriel Attal](#), avait pourtant souhaité en novembre 2023 « que l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'endroit de (l'ancienne) rectrice puisse être examiné ».

« Ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas de sanction au niveau administratif, cela montre que l'administration n'est pas capable de se réguler et de protéger les enfants », a réagi auprès de l'AFP Béatrice Le [Blay](#), [la mère de l'adolescent](#).

Une « honte » selon Attal

Le 5 septembre 2023, elle avait découvert le corps de son fils de 15 ans, pendu, à leur domicile. L'adolescent s'était plaint dès les premiers mois de l'année scolaire 2022-2023 de [harcèlement](#) dans sa classe au lycée et ses parents avaient alerté l'équipe pédagogique. Mais devant l'absence de réponse de l'établissement, ils avaient envoyé un courrier au proviseur. Le rectorat avait réagi par courrier en mai 2023, jugeant leur attitude « inacceptable » et évoquant les risques pénaux d'une dénonciation inexacte.

La mission d'inspection sur le suicide de Nicolas a enquêté sur les conditions dans lesquelles avait été envoyé ce courrier qualifié de « honte » par [Gabriel Attal](#). Elle avait conclu que « ce courrier, en ces termes, n'aurait jamais dû être adressé à cette famille, dans cette situation », selon le ministère à cette époque, qui n'avait pas rendu public le rapport de cette mission.

Zéro sanction

Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles d'octobre 2018 à juillet 2023, employée aujourd'hui par le ministère de l'Economie et des finances, avait « appris avec stupéfaction que le ministre de l'Education entendait engager des poursuites disciplinaires à son encontre, alors même que le rapport d'inspection ne retiendrait aucune faute ni manquement la concernant », avait réagi son avocat à l'époque, Me Sébastien Schapira, dans un communiqué transmis à l'AFP. Contactée, Charline Avenel n'a pas souhaité commenter ce courrier.

« Le problème, ce n'est pas de savoir si c'est la rectrice ou pas la rectrice, le problème c'est qu'à date, on a zéro sanction », a réagi Me Jean-Baptiste Soufron, qui défend Béatrice Le Blay. Sa cliente avait déposé une plainte avec constitution de partie civile contre X en septembre pour homicide volontaire et harcèlement moral notamment, selon l'avocat.

Cette procédure, qui entraîne quasi-systématiquement la saisie d'un juge d'instruction, vise à ce qu'« une enquête indépendante (soit menée) et (fasse) la vérité sur ce qui s'est passé », précise le conseil. Une enquête pour recherche des causes de la mort est en cours, a indiqué le parquet de Versailles à l'AFP.